

Erratum

Décision n° 2014-FIIC-0319

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée lors de la publication de la décision n° 2014-FIIC-0319 dans la section 6.6.5 du bulletin du 13 novembre 2014 (vol. 11, n° 45). L'Annexe A suivant immédiatement la décision a été omise par erreur.

Un erratum est publié avec le texte intégral de la décision dans la section 6.6.5 du bulletin du 20 novembre 2014 (vol. 11, n° 46).